## Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

## HF COMPANY (Eurolist)

Par courrier du 3 octobre 2006, reçu le jour même, Tocqueville Finance (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte du FCP Ulysse dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2006, par suite d'une acquisition d'actions, le seuil de 5% du capital de la société HF COMPANY, et détenir pour le compte dudit fonds, 218 691 actions HF COMPANY représentant autant de droits de vote, soit 5,29% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société (1).

(1) Sur la base d'un capital composé de 4 136 604 actions représentant 5 168 169 droits de vote.